

Budget 2019 : la ville d'Auch baisse une nouvelle fois le taux de la taxe foncière sur le bâti



Budget 2019 : la ville d'Auch baisse une nouvelle fois le taux de la taxe foncière sur le bâti

Pour la deuxième année consécutive, la commune d'Auch va baisser le taux de la taxe foncière sur le bâti.

Cette nouvelle baisse représente cette année une somme de 116.156 euros. Cumulée sur deux ans, il s'agit d'une baisse de 2 % sur le foncier bâti, soit plus de 230.000 euros de pouvoir d'achat qui ont été ainsi rendus aux contribuables auscitains. Le taux d'imposition sur cette taxe est désormais en dessous de ce qu'il était il y a dix ans.

« Cette trajectoire de diminution de la pression fiscale sur nos concitoyens se veut progressive et prudente, explique le maire, Christian Laprèbende. Progressive, car nous devons veiller à ce que la commune s'adapte à cette baisse de ressources et ne s'endette pas outre mesure. Prudente, car nous devons conserver notre capacité à répondre aux besoins d'équipement et de services qu'attend la population. Aujourd'hui, notre situation financière saine permet de mettre en œuvre cette décision sans déséquilibrer notre budget, tout en poursuivant les transformations de la ville, des quartiers et les services à la population. »

La bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, alliée à un niveau d'endettement très nettement inférieur à celui des villes comparables, permet en effet à la ville de se priver d'une partie de ses recettes fiscales sans nuire à sa politique d'investissement.